

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE SECTORIEL APICOLE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

- Vu l'article R 621-22 du Code Rural,
- Vu la décision du Directeur Général du 7 juin 2019, portant création d'un comité sectoriel apicole,

DÉCIDE :

Article unique : Composition

Sont nommés membres du comité apicole :

Représentation de la production, de la commercialisation, du commerce à la transformation et de la consommation du miel et des produits de la ruche :	
Fédération nationale des syndicats d'exploitation agricoles (FNSEA)	Pascal TURANI
Coordination rurale	Alain MERIT
Confédération paysanne	Marie-Hélène FAYOLLE
Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)	Antoine GUEIDAN
Syndicat des producteurs de miel de France (SPMF)	Joël SCHIRO
Groupeement des producteurs de gelée royale (GPGR)	Valérie DOUSSIN
Association Nationale des Eleveurs de Reines et des centres d'élevages (ANERCEA)	Thomas BOULANGER
Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP)	Yvan GOUTTEQUILLET
Union Nationale des apiculteurs de France (UNAF)	Gilles LANIO
Syndicat National d'apiculture (SNA)	Marc VALETTE
Fédération Nationale du Réseau du Développement Apicole (ADA France)	Jean-Bernard GARNIER
Syndicat Français des Miels (SFM)	Bernard SAUBOT
Fédération Nationale des Coopératives apicoles de France (FEDAPI)	Quentin NOËL
Fédération du commerce de Distribution (FCD)	Hugues BEYLER
Membres avec voix consultative :	
Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation(ITSAP)	Thomas MOLLET
Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD)	Etienne CALAIS
Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France)	Michel COMBES
Interprofession des produits de la ruche (INTERAPI)	Eric LELONG

Fait à Montreuil, le 17 juin 2019
La Directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Christine AVELIN